

Mode d'emploi

Afin que votre enfant soit accueilli, vous devez, au préalable, vous assurer que celui-ci est bien inscrit à l'accueil de loisirs. Puis vous devez procéder à la réservation à l'aide de ce bulletin :

1. Remplissez les 2 volets en indiquant les jours de présence de votre enfant.
2. Détachez la partie du bulletin qui vous est réservée. (conservez-la précieusement).
3. Transmettez le bulletin à la direction de l'éducation :
 - Par mail, à enfance@villeneuve-saint-georges.fr
 - Par dépôt, à la direction de l'éducation (accueil ou boîte aux lettres)

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT

Accueil de loisirs mixte Anatole France (Écoles : Anatole France, Marc Seguin, Jean Zay, Berthelot et Jules Ferry)	01 43 82 63 63
Accueil de loisirs mixte Saint-Exupéry (Écoles : Saint-Exupéry, Paul Bert et Jean de la Fontaine)	01 43 89 15 70
Accueil de loisirs mixte Condorcet (Écoles : Condorcet, Victor Duruy, Anne Sylvestre et Paul Vaillant Couturier)	01 43 82 28 48

Pendant les vacances scolaires, l'inscription s'effectue à la journée ou à la demi-journée.

MATIN: accueil de 7h à 9h. **MIDI:** 11h30 à 13h30. **SOIR:** départ de 17h à 19h
Les enfants pourront fréquenter l'accueil de loisirs uniquement les journées réservées, celles non utilisées seront automatiquement facturées.

Les Données à caractère personnel collectées sont destinées à la Mairie de Villeneuve Saint-Georges et sont nécessaires à l'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire en cours. La Mairie de Villeneuve Saint-Georges se fonde sur son intérêt public pour traiter vos données. L'accès aux données est strictement limité aux collaborateurs de la Mairie de Villeneuve Saint-Georges en charge des traitements relatifs à la Direction de l'éducation. Elles sont conservées uniquement pour l'année scolaire en cours. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement des données vous concernant ainsi que du droit de communiquer des directives sur le sort de vos données après votre mort. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le DPO de la Mairie de Villeneuve Saint-Georges à l'adresse suivante : dpc@villeneuve-saint-georges.fr. Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle, à savoir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Accueils de loisirs RÉSERVATIONS VACANCES DE JUILLET

Du lundi 08 juillet au mercredi 31 juillet 2024



**Fin des inscriptions le
jeudi 06 juin 2024**

**Direction de l'éducation
Service Enfance**

29 rue Henri Janin

01.71.34.60.03 - enfance@villeneuve-saint-georges.fr

Exemplaire à transmettre à l'accueil de loisirs

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Accueil de loisirs fréquenté :

Numéro de téléphone :

Merci d'entourer les jours (J) de présence et les repas (R) ou en ½ journée matin (M) ou après-midi (AM) de votre enfant. Pensez à cocher le repas si votre enfant déjeune (demi-journée ou journée).

JUILLET	Du 08 au 12 juillet		Lundi 08		Mardi 09		Mercredi 10		Jeudi 11		Vendredi 12	
	journée		J	R	J	R	J	R	J	R	J	R
	½ journée		M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
	Du 15 au 19 juillet		Lundi 15		Mardi 16		Mercredi 17		Jeudi 18		Vendredi 19	
	journée		J	R	J	R	J	R	J	R	J	R
	½ journée		M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
	Du 22 au 26 juillet		Lundi 22		Mardi 23		Mercredi 24		Jeudi 25		Vendredi 26	
	journée		J	R	J	R	J	R	J	R	J	R
	½ journée		M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
	Du 29 au 31 juillet		Lundi 29		Mardi 30		Mercredi 31					
journée		J	R	J	R	J	R					
½ journée		M	AM	M	AM	M	AM					

Fait à Villeneuve-Saint-Georges le :
Signature :



Exemplaire à conserver par la famille

Nom et prénom de l'enfant :

Accueil de loisirs fréquenté :

Nom et fonction de l'agent procédant à la réservation :

.....

Merci d'entourer les jours (J) de présence et les repas (R) ou en ½ journée matin (M) ou après-midi (AM) de votre enfant. Pensez à cocher le repas si votre enfant déjeune (demi-journée ou journée).

JUILLET	Du 08 au 12 juillet		Lundi 08		Mardi 09		Mercredi 10		Jeudi 11		Vendredi 12	
	journée		J	R	J	R	J	R	J	R	J	R
	½ journée		M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
	Du 15 au 19 juillet		Lundi 15		Mardi 16		Mercredi 17		Jeudi 18		Vendredi 19	
	journée		J	R	J	R	J	R	J	R	J	R
	½ journée		M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
	Du 22 au 26 juillet		Lundi 22		Mardi 23		Mercredi 24		Jeudi 25		Vendredi 26	
	journée		J	R	J	R	J	R	J	R	J	R
	½ journée		M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
	Du 29 au 31 juillet		Lundi 29		Mardi 30		Mercredi 31					
journée		J	R	J	R	J	R					
½ journée		M	AM	M	AM	M	AM					

Fait à Villeneuve-Saint-Georges le :
Signature :

